Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 474

Artikel: Glané dans la presse...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262279

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une thèse juridique féministe

Le domicile de la femme mariée

M. P.-J. Minet (Lutry), candidat aux grades de licencié et de docteur en droit, vient de sou-tenir à la Faculté de l'Université de Lausanne, une thèse intitulée: *Le domicile de la femme*

Cette thèse débute par une étude générale sur le sujet du domicile et du mariage et par un aperçu de droit comparé; puis, dans une deuxième partie traitant du droit suisses, l'auteur délimite d'abord la portée de l'art. 25 du Code civil, qui impose à la femme le domicile du mari, et étudie succinctement les domiciles spéciaux: domicile fiscal, domicile de naturalisation, domi-cile d'assistance. Après avoir examiné les diffé-rents cas, où le mari n'a pas de domicile connu, et les conséquences que cela comporte pour la détermination du domicile de la femme, il traite des domiciles séparés que la femme peut être autorisée à avoir, et termine par une étude criti-tique de l'interprétation que la doctrine et la jurisprudence ont donnée aux articles 25 et 170 du Code civil, quant à l'autorisation pour la femme d'avoir un domicile séparé.

temme d'avoir un domicile separe.

La Commission était composée du Procureur général, M. Boven, et de plusieurs juristes, avocats et professeurs. Au cours de la discussion, M. Sillig, avocat à Vevey, se déclara entièrement d'accord avec les réserves émises par le candidat à l'égard de la jurisprudence du Tribunal. Fédéral quant au domicile séparé de la femme. M. le professeur Guisan, lui, déclara qu'il ne pou-vait admettre entièrement les conclusions du can-didat: selon lui, l'autorisation qui doit être exigée pour la constitution d'un domicile personnel nullement nécessaire pour la simple cessa tion de la vie commune.

Ajoutons que la Commission a donné au Sénat universitaire un préavis favorable à l'obtention par M. Minet des grades de licencié et de docteur en droit. S. B.

Voici le texte des articles en question du Code

civii susses:

Art. 25: Est considéré comme le domicile de la femme mariée, celui du mari.

Art. 170: Un épous peut avoir une demeure séparée aussi longtemps que sa santé, sa réputation ou la prospérité de ses affaires sont gravement menacées par la vie en commun.

Les Congrès de l'été

Congrès mondial de la Jeunesse (Genève, 31 août - 7 septembre 1936.)

Un Congrès Mondial de la Jeunesse se tiendra à Genève, au début de cet automne, sous les auspices de l'Union Internationale des Associations pour la Société des Nations, et sous la pré-

tions pour la Societe de M. H. Rolin, sénateur (Belgique).
Ce Congrès aura pour buts de
(1) fournir à la jeunesse de tous les pays ur occasion de chercher un accord sur un plan occasion de chercher in accord sur in plan commun de coopération internationale pour éviter la guerre et organiser la paix par la justice sur des bases de compréhension et tolérance mutuelles;

(2) resserrrer les liens entre les organisations de jeunesse et entre celles-ci et les Asso-ciations pour la Société des Nations.

'enseignement ménager et des cours de puéricul-

mières diéticiennes, mais les hôpitaux ne les emploient pas encore comme ils devraient le faire. Il est actuellement bien peu d'établissements hospitaliers, de sanatoriums, d'établissements de bains, de restaurants de régime, etc., qui utilisent les services d'une assistante de ce genre. La crainte d'augmenter les frais courants est pour beaucoup dans cette abstention, et probablement aussi l'es-prit de routine. Cependant, le Dr. Aladar von Soos, directeur de l'Institut diététique de Budapest, à un article duquel, dans l'International Nursing Review, nous empruntons les renseigne-ments qui suivent, se fait fort de prouver, chiffres en main et son étude portant sur plusieurs années, qu'un service diététique, s'il entraîne d'une part un relèvement sensible du niveau général de l'alimentation, opère d'autre part une diminution des frais de pension de chaque ma-

De tout temps, dit l'article que nous étudions on s'est plaint de la nourriture des hôpitaux, et surtout du fait que la cuisine n'y peut réaliser des menus individuels. En 1913, deux médecins allemands, Strauss et Jacobson, ont constaté à l'aide d'un questionnaire que, sur 1200 infirmières, très peu avaient la notion la plus vague de la cuisine diététique. Dans les hôpitaux des Etats-Unis, par contre, il est fait grand usage de ce nouveau rouage. Une diéticienne en chef gère le hudget alimentaire de tout l'établise sur la somme que lui alloue l'administration. Elle surveille les achats, établit les menus, et en dirige la fabrication. Sous ses ordres, des infirmières diéticiennes spécialisées, des

établie journellement comme la carte d'un restaurant. Les plats portés sur cette carte sont très variés, et parmi ceux qui lui sont proposés par la diéticienne, le malade choisit suivant son goût personnel et les indications médicales qu'il

> La formation des infirmières de régime ou sistantes-diéticiennes est très complète en que: les élèves suivent pendant trois ans le programme habituel d'une infirmière, et reçoivent ensuite une formation spécialisée d'une année. Elles ont leur organisation propre, l'Association diététique américaine.

> Il y a trois points à considérer pour assurer le service individualisé, c'est-à-dire convenant au régime de chaque individu et à son goût: la quantité: un malade recevra plus de nourriture, un autre moins; ensuite la qualité? l'un demande ceci, l'autre cela; finalement la composition des mets, qui a une importance très grande. Il faut donc un service de distribution intercalé entre la cuisine centrale et la tisanerie. Ce service est con-fié naturellement à une diéticienne qui reçoit de la cuisine principale les aliments usuels, et réclame directement de l'économat les matières pre-mières dont elle a besoin pour préparer les me-nus supplémentaires. Le chef de clinique lui a donné toutes les instructions nécessaires en ma-tière de régime. La diéticienne se trouve être ainsi un véritable agent de liaison entre le médecin, le malade, et la cuisine.

> Son travail consiste donc, chaque matin, en entretiens avec les médecins les infirmières les malades, pour arriver à établir le régime jour-

substituant les mets de régime qu'elle a préparés elle-même. Même cérémonial pour le thé et le souper. La dépense occasionnée à l'administration par l'installation d'une diéticienne est sieurs fois compensée par l'économie résultant d'un régime soigneusement préparé.

A Budapest, la formation d'une diéticienne dure e année. Les candidates doivent connaître déià la pratique de la cuisine; les trois premiers mois sont pris par la théorie: les principes essentiels de l'anatomie, de la physiologie, de la chimie, de la nutrition, et des différents régimes. Elles passent ensuite trois mois dans la cuisine princi-pale et s'initient aux principes directeurs d'un grand établissement en passant des heures dans les bureaux de la direction. Trois mois durant, elles travaillent sous une surveillance expérimentée dans les offices de distribution de la nourriture, et elles passent le dernier trimestre de leur année à la confection des menus de régime. L'hô-pital universitaire de Budapest emploie 17 diéticiennes; à Szegedin, il y en a 15, dans le sana-torium pour tuberculeux on en rencontre 6, et une vingtaine fonctionnent dans les hôpitaux des dis-tricts. En Allemagne, on compte environ seize écoles formant des infirmières de régimes.

En conclusion, le Dr. Aladar von Soos établit que l'institution des infirmières diéticiennes et leur emploi toujours plus fréquent dans les hôpitaux sont subordonnés à une condition sine qua non: l'établissement d'une cuisine spéciale qui est consacrée uniquement à la préparation des mets de régime, et où les diéticiennes se sentent absolument libres et maîtresses.

V. DELACHAUX.

La première séance sera consacrée à un échange de vues sur la jeunesse et la communauté internationale, les caractéristiques et les tendances de la jeunesse dans différents pays. Puis les trois sujets suivants seront développés dans des conférences par d'éminents orateurs dont l'opinion fait autorité:

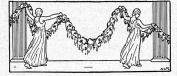
- (1) Les nations et la S. d. N. (deux conférences: a) L'organisation de la Paix; b) sécurité collective et désarmement.
- (II) L'organisation économique et sociale monde (deux conférences): a) aspect économique et b) aspect social.
- (III) Bases morales, religieuses et psychologiques de la Paix (trois conférences); ex-posé des points de vue protestant, catholique et philosophique.

Les délégués étudieront ensuite ces questions en détail en trois Commissions intitulées: Pa-triotisme et Civisme universel; La Jeunesse et P'Ordre économique; Bases morales, religieuses et psychologiques de la Paix. Une quatrième Commission, composée d'un délégué par pays de chacune des trois autres Commissions, sera char-gée d'une tâche essentiellement pratique: recher-cher le devoir international de la jeunesse et les moyens d'une action commune pour les questions à l'étude

Chaque pays sera autorisé à envoyer 30 délégués, dont le choix sera confié aux Associations pour la Société des Nations de chaque pays, en collaboration avec tous les groupes de jeunesse du pays, sans distinction de classe ni d'opinion

politique, qui auront accepté les buts du Congrès. Un nombre limité d'observateurs pourront aussi assister à ce Congrès. Ils devront s'inscrire assister à ce Congrès. Ils devront s'inscrire avant le 15 juillet à l'Union Internationale des Associations pour la Société des Nations, route de Ferney, Genève, et, si possible, présentés par le Président de la Commiss nationale de leur pays. De plus, le Comité d'organisation peut autoriser à prendre part aux délibérations (toutefois en nombre très limité) des personnes qui, sans pouvoir être comprises dans aucune délégation nationale, seraient cependant accréditées par des organisations internationales de jeunesse collaborant au Congrès.

Pour plus de renseignements, écrire à l'Union Internationale des Associations pour la Société des Nations, à l'adresse indiquée plus haut.



A travers les Sociétés

Consultations médicales de mariage.

Le Cartel genevois d'Hygiène sociale et mo-

l'enseignement ménager et des cours de puériculture et de couture.

Dans quelques pays d'Orient, les programmes
d'études des jeunes filles et des jeunes gens
accusent des différences très marquées; les exigences paraissent moins grandes pour les premières, leur nombre étant de beaucoup inférieur à
celui des jeunes gens. Comme l'Annuaire publié
par la même institution, ce volume est d'un réel
intérêt pour tout lecteur curieux de psychologie
nationale. Les branches inscrites aux programmes d'études, les moyens utilisés pour la formafion sociale et civique des maîtres, autant d'éléments qui lui permettent de compléter ses connaissances du monde d'aujourd'hui.

Bl. W.



Glané dans la presse...

Femmes et enfants en Ethiopie

Femmes et entants en Ethiopie
Ainsi que nous l'avons amonoé, l'Union Internationale de Secours aux enfants, dont le siège
est à Genève, a envoyé en Ethiopie une mission
pour venir en aide aux enfants, soit victimes de
puerre, soit d'une manière plus générale souffrant
de misère ou de manque de soins dans ce pays.
Mrs. F. Small, qui a pris la charge de cette nission, envoie au Bulletin de l'U. I. S. E. les impressions suivantes, d'un intérêt tout spécial pour
nous:

Une source d'étonnement perpétuel pour moi. Elles semblent saturées d'un sentiment de supé-riorité envers les hommes. Elles marchent dans la rue, la tête haute, moins légères, mais aussi droites que les hommes (cela vient probablement que les hommes (cela vient probablement de l'habitude de porter des fardeaux sur la tête), regardant les hommes bien dans les veux, s'at tendant sans doute à ce que ceux-ci leur laissent le chemin libre (ce qu'ils font et promptement), indépendantes, souriantes ou hautaines, en tout sûres d'elles.

semble que les hommes n'ont jamais avoir ici l'idée que les femmes ne sont pas leurs égales. Je me demande comment cela est possi-ble, si près des Musulmans. La plupart se font accompagner par une servante au moins; par une demi-douzaine d'hommes souvent, comme par exemple, les membres de l'Association des dames. Mais quand elles montent sur leur mulet et que les hommes étendent autour leurs étoffes comme paravent, ils n'ont rien des gardiens qu'on pou-vait voir dans le temps chez les Turcs. Tous se rendent compte — la dame et les hommes d'abord - qu'ils sont des inférieurs qu'elle peut renvoyer, appeler, commander.

Les femmes qui ne sont pas du tout accompagnées, pas même par une servante, seraient des courtisanes. Si cela est vrai, ce n'est certainement pas ce qui manque alors dans la ville. Et à juger d'après leur allure, ce serait bien possible.

Les femmes héritent comme les hommes. Elles gardent, même mariées, ce qu'elles possèdent en propre, et dépensent leurs revenus comme bon leur semble. C'est ce qu'on m'a dit quand je m'étonnais de constater cette indépendance. Je ne

ais pas s'il en est ainsi dans le pays tout entier. Mais ici, oui. Aussi, les femmes peuvent-elles divorcer facilement. A l'hôtel, tout le travail est divoter l'actionement. Leurs familles vivent dans des huttes dans la cour. Jamais je n'ai vu encore une femme aider son mari. Elles le regardent travailler de loin. Je suppose qu'il en est autrement lorsqu'ils vivent sur leur propre terre.

LES ENFANTS.

Peu. J'ai parcouru maintenant à peu près tous les quartiers. Nulle part, je n'en ai vu grouiller. Ils semblent très heureux, très aimés, jamais mal-traités, très intelligents, sympathiques, et sous-alimentés. Il paraît qu'ils sont très désirés, si bien que pour les illégitimes, il se produit le contraire qu'en Europe: il y a toujours trop de pères qui les revendiquent. Si une femme dit à un homme qu'un enfant est à lui, il est enchanté de le re-connaître; par contre, une veuve avec des enfants trouve plus difficilement à se remarier, parce que là, il est notoire que les enfants ont eu un

Le petit nombre des enfants est dû à la mortalité énorme; ce qui est une autre question. Ceux qui sont là semblent beaucoup plus intelligents que les adultes (qui n'ont certainement pas l'air que les adultes (qui n'ont certainement pas l'air stupides, bien au contraire) et surtout plus vifs qu'en Europe au même âge. Pas de timidité; ils ont bien les manières libres et naturelles d'en-fants aimés. fants aimés.

Mais ils sont sous-alimentés. Je peux me tromper: ils font cependant cet effet, sans être précisément tout à fait maigres. C'est pourquoi je n'ai pas l'impression d'enfants affamés, mais bien d'enfants insuffisamment nourris.

rale, qui groupe 50 Sociétés de tout ordre, vient de donner connaissance du rapport de l'Office de consultations médicales de mariage, cet Office ayant été fondé à Genève par le Cartel, avec le concours de Pro Familia.

Au cours de l'année 1935, il a été donné 31 consultations, dont 16 à des hommes et 15 à des femmes. De ces consultants, 5 étaient Genevois, 20 Confédérés, et 6 étrangers; 20 étaient protestants et 11 catholiques. 19 d'entre eux étaient fiancés, et 12 mariés; 2 couples de fiancés et 1 couple marié se sont présentés ensemble. Rappelons qu'il n'est donné à cette consultation aucun traitement direct, mais seulement des conseils, aussi bien à des candidats au mariage qu'à des personnes mariées ou à des jeunes gens, des-reacte des tutuurs on des éducateurs. désirantdes femmes. De ces consultants, 5 étaient Geneparents, des tuteurs ou des éducateurs, désirant se renseigner sur des questions d'hygiène sexuelle; lorsqu'un traitement est indiqué, le médecin-qui dirige cette consultation renvoie les consul-tants aux médecins traitants de leur choix.

Cette consultation médicale de mariage, dont les résultats s'avèrent excellents après la période de début, a lieu à Genève tous les mercredis, à 18 heures, au Dispensaire médical des Eaux-Vives, 14, rue du 31-Décembre, et elle est accessible gratuitement à chacun.

OUVROIR

de l'Union des Femmes

Lingerie fine et courante. - Tricotages. Trousseaux - Commande - Réparations Prix modérés

Tous les achats faits à l'OUVROIR fournissent du travail à des chô-meuses ou à des femmes atteintes par la crise.

21, RUE PIERRE-FATIO :: GENÈVE

Ecole d'Etudes sociales pour Femmes, Genève

Subventionnée par la Confédération Semestre d'été : 16 Avril - 1er Juillet 1936 Culture faminine générale, Formation professionnelle «Assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.) de Directices d'établissements hospitaliers, Secrétaires d'institutions sociales, Bibliothécaires, Laborantines.

Proof and avec jardin.

Programme (50 ets) et reuseignemen's par le Secrétariat, rue (b.-Bonnet, 6).



IMPRIMERIE RICHTER. - GENÈVE